



# BOURSE DE LYCEE

## année scolaire 2022/2023

- **Demande en ligne**
- **Dossier format « papier »**

La demande en ligne de bourse de lycée s'adresse aux élèves de lycée public et d'EREA. Elle est accessible aux responsables d'élèves de lycée public ou d'EREA non boursiers de lycée en 2021/2022 et qui souhaitent présenter une demande pour 2022-2023.

**Peuvent également faire leur demande en ligne :**

- Les élèves de 3<sup>ème</sup> au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée professionnel ;
- Les élèves arrivant en 3<sup>ème</sup> prépa métiers au lycée à la rentrée scolaire 2022 ;
- Les élèves redoublants de deuxième année de CAP en deux ans ou de terminale non boursiers l'année précédente (2021-2022)

**Le calendrier :**

La campagne de bourse de lycée se déroule en 2 périodes :

- **1<sup>ère</sup> période : du 30 mai au 6 juillet 2022 inclus ;**
- **2<sup>ème</sup> période : du 1<sup>er</sup> septembre au 20 octobre 2022 inclus ;**

La date de fin de campagne est fixée au 20 octobre 2022 à minuit. Après cette date, les parents d'élèves ne pourront plus accéder à la saisie d'une demande en ligne.

## **La demande de bourse de lycée en ligne par les parents**

Pour ce faire, le représentant légal de l'élève doit se connecter à son compte personnel Educonnect avec les identifiants Education nationale fournis par l'établissement.

**La connexion :**

Dans la mesure où la demande de bourse de lycée peut être présentée par tout responsable de l'élève qui en assume la charge effective, chacun des **représentants légaux de l'élève** peut présenter une demande, mais une seule pourra être retenue.

Article D. 531-6 du code de l'éducation : **Il ne peut être déposé qu'une seule demande de bourse par élève.**

Pour accéder au portail Scolarité Services, deux possibilités sont offertes :

- Compte Educonnect ;
- France Connect ;

Utiliser les guides de connexion disponibles sur le portail pléiade.

 EduConnect ←

 Représentant légal

**Le compte EduConnect peut donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

**Je me connecte avec mon compte EduConnect**

Identifiant Identifiant oublié? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe Mot de passe oublié? →



**Se connecter**

[Je n'ai pas de compte →](#)

OU

**Je me connecte avec FranceConnect**



[Qu'est-ce que FranceConnect? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour EduConnect !

S'identifier avec FranceConnect permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation Nationale et d'autres services publics en utilisant l'un des comptes suivants :



Je choisis un compte pour me connecter sur :

**Education nationale**

 impots.gouv.fr

 Assurance  
Maladie

 L'Identité  
Numérique

 mobile connect  
et moi

 santé  
famille  
retraite  
services

Se souvenir de mon choix

Lors de la première connexion aux services de l'Éducation Nationale via FranceConnect, le demandeur devra rapprocher son identité de celle de son enfant.

Pour cela, il devra saisir les nom et prénom de son enfant, sa date de naissance et choisir l'établissement qu'il fréquente.

Après la connexion, choisir Bourse de lycée parmi les services proposés à gauche de l'écran

## Mes services

Théo M.



### Bourse de lycée

Déposer un dossier

Suivre mon dossier

Nous contacter

### Fiche de renseignement

### LSU

### Liens utiles

## Mes coordonnées

Si ces informations ne sont pas correctes, nous vous invitons à les modifier en choisissant le service « Fiche de renseignements ».

Nom : Martin

Prénom : Stéphanie

Adresse : 4 Rue des mimosas - 75015 Paris Cedex

Courriel : smartin@monmail.fr

## Ma demande

Deux options s'offrent à vous :

JE TÉLÉCHARGE UN DOSSIER  
PAPIER

J'imprime le dossier et le retourne à l'établissement accompagné d'un document mentionnant mon numéro fiscal.

JE FAIS MA DEMANDE EN LIGNE

Je transmets en quelques clics ma demande de bourse de lycée.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

Le changement d'enfant ramène sur la page d'accueil des téléservices. L'écran suivant permet au parent de faire sa demande de bourse en ligne ;

**Le choix « je fais ma demande en ligne »**

Le parcours du téléservice de printemps est distinct de celui de la rentrée. Ce parcours ne comprend qu'une étape permettant l'enregistrement du numéro fiscal du demandeur et de son concubin éventuel.

## Mes services

Théo M.



### Bourse de lycée

Ficha de renseignement

LSU

Liens utiles

Déposer un dossier

Suivre mon dossier

Nous contacter

## Dépôt de ma demande de bourse

Le dépôt de la demande de bourse comprend une seule étape.

À la rentrée, en septembre, nous récupérerons les informations de votre avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021 **directement** auprès des services fiscaux et le service de gestion des bourses étudiera votre demande de bourse.

Pour cela, saisissez votre numéro fiscal, et éventuellement celui de votre partenaire. Il figure sur tous vos avis d'impôt. Puis, cliquez sur "Valider" pour confirmer le dépôt de votre demande de bourse et accéder à votre accusé de réception.

Votre numéro fiscal\*



**⚠** Veuillez renseigner votre numéro fiscal.

Vivez-vous en concubinage ?

oui

oui  
non

RETOUR

VALIDER

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

La validation de cet écran va entraîner l'enregistrement de la demande de bourse en ligne.

Au moment de la validation, s'il existe déjà une demande pour l'élève, le message suivant sera affiché : « Vous ne pouvez pas déposer une demande de bourse de lycée pour cet enfant car une demande est déjà enregistrée. Pour plus de renseignements, contactez votre gestionnaire en établissement ».

## Récupérer les informations fiscales de mon ou ma partenaire

Saisissez ici le numéro fiscal qui figure sur l'avis d'impôt 2022 (sur les revenus de 2021) de votre partenaire ainsi que son nom et son prénom.

Numéro fiscal\*

⚠ Veuillez renseigner son numéro fiscal.

Nom\*

⚠ Veuillez renseigner son nom.

Prénom\*

⚠ Veuillez renseigner son prénom.

(\*) Réponses obligatoires

ÉTAPE PRÉCÉDENTE

ÉTAPE SUIVANTE

Une question, besoin d'aide ?

Assistance 

### Situation de **concubinage** :

Le concubinage s'entend au sens où le couple vit sous le même toit sans avoir le même avis d'imposition. En situation de concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux conjoints qui est prise en compte.

Pour les **couples mariés pacsés**, seul le numéro fiscal du demandeur de la bourse doit être renseigné.

**Attention** : Si le numéro fiscal du demandeur ou celui de son concubin éventuel est non concordant, la demande de bourse ne sera pas enregistrée par le service en ligne. Le demandeur devra déposer une demande de bourse au format papier ( à demander au secrétariat du lycée)

### Les messages d'erreur dans le Téléservice bourse lycée :

Avant la validation de la demande de bourse, il existe une opération de contrôle des données nominatives et fiscales. Cette opération permet de vérifier que le numéro fiscal saisi correspond bien au demandeur. Ce contrôle est identique pour son concubin éventuel. Cette opération n'est pas visible dans le parcours de demande de bourse. Seul le message d'erreur sera affiché à l'écran.

Cas d'erreur	Message d'erreur affiché à l'écran
<b>Si le numéro fiscal du demandeur est identique à celui du concubin</b>	Le message « Votre numéro fiscal et celui de votre concubin ne doivent pas être identiques. » est affiché.
<b>Si le contrôle des données nominatives pour l'un et/ou l'autre des numéros fiscaux saisis est impossible</b>	« Les numéros fiscaux que vous avez saisis ne nous permettent pas de vérifier vos nom et prénom. Vous pouvez déposer une demande papier (à <b>réclamer au secrétariat du lycée</b> ).
<b>Si une erreur porte uniquement sur le numéro fiscal du demandeur</b>	« Vérifiez le numéro fiscal que vous avez saisi. Corrigez votre saisie, puis cliquez à nouveau sur « valider ».

Si une erreur porte uniquement sur le numéro fiscal du concubin	Vérifiez le numéro fiscal que vous avez saisi pour votre concubin·e. Corrigez votre saisie, puis cliquez à nouveau sur « Valider ».
Si une erreur porte sur le numéro fiscal du demandeur et du concubin	Vérifiez chacun des numéros fiscaux que vous avez saisis. Corrigez votre saisie, puis cliquez à nouveau sur « Valider ».
Si les Nom/prénom/nom d'usage présents dans la Base Elèves pour le demandeur sont non-concordants avec les informations fiscales (déclarant 1 ou déclarant 2)	Votre demande ne peut être enregistrée, contactez le secrétariat, puis retentez l'opération
Si les noms et prénoms saisis sont non-concordants avec les informations fiscales du concubin	Votre demande ne peut être enregistrée, Les données fiscales récupérées ne concordent pas avec le nom et le prénom que vous avez renseignés pour votre concubin·e. Saisissez à nouveau son numéro fiscal, son nom et son prénom tels qu'ils apparaissent sur son avis d'impôt et cliquez sur« Valider ».

## Accusé de réception et accès au simulateur

Le parent reçoit parallèlement, un **accusé de réception** par courriel qui est conforme au décret n° 2015-1404 relatif à la saisine de l'administration par voie électronique.

Accueil **Mes services** Contact

---

Mes services
Théo M.

Bourse de lycée
Déposer un dossier
Suivre mon dossier
Nous contacter

Fiche de renseignement

LSU

[Liens utiles](#)

### Accusé de réception de ma demande

Nous avons bien reçu votre demande.  
Vous allez recevoir un accusé de réception de votre demande à l'adresse : [smartin@monmail.fr](mailto:smartin@monmail.fr)

A la rentrée, en septembre, votre demande de bourse sera étudiée par le service de gestion des bourses.

Vous pouvez estimer votre droit à la bourse ci-dessous.

N'oubliez pas de faire votre déclaration de revenus ! Elle est utile pour le calcul de vos droits !

TELECHARGER MON ACCUSÉ DE RÉCEPTION

### Calcul de mon droit à bourse et de mon échelon

Avec le simulateur de bourse, vous saurez si votre foyer peut bénéficier d'une bourse de lycée à la rentrée 2022 et obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chacun de vos enfants.  
Pour obtenir une estimation de la bourse, accédez au simulateur de bourse de lycée. [?](#)

### PASS'SPORT

Connaissez-vous le Pass'Sport ? Il vous permet de bénéficier d'une réduction de 50€ pour inscrire votre enfant dans un club de sport. Rendez-vous sur [sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr) pour en savoir plus.

Afin d'améliorer la qualité de ce service en ligne, accordez-nous encore une minute de votre temps

Je donne mon avis

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

## Suivi de dossier :

Une fois la demande de bourse en ligne terminée, les représentants légaux pourront consulter le suivi du traitement de leur demande en accédant au téléservice **Bourse de Lycée**.

**Rappel : Toutes les demandes de bourses déposées durant la première période de la campagne seront instruites par le service académique des bourses à compter de la rentrée scolaire.**

## Simulateur de bourse :

Le simulateur de bourse au lycée permet au demandeur de savoir si son foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2022 et d'obtenir une estimation personnalisée de son montant pour chaque enfant scolarisé au lycée.

L'écran de saisie du simulateur permet de renseigner 3 informations :

- la formation suivie par l'élève ;
- le nombre d'enfants à charge du foyer fiscal du demandeur ;
- le revenu fiscal de référence du foyer fiscal du demandeur.



# SIMULATEUR DE BOURSE

Le simulateur de bourse au lycée permet de déterminer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2022. Il vous permet d'estimer le montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

Veuillez compléter les champs ci-dessous, à partir de votre **avis d'imposition 2022** sur les revenus 2021 :

Formation suivie

2nde générale et technologique ▼

Nombre d'enfants à charge (mineurs ou  
handicapés et majeurs célibataires)

Revenu fiscal de référence

Calculer

Effacer

Les montants et barèmes utilisés sont ceux prévus pour la rentrée 2022. En cas de concubinage, le demandeur devra saisir la somme des revenus des deux concubins. **Pour ce faire, le demandeur devra se munir de son avis de situation déclarative 2022 sur les revenus 2021 ou de son avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021.**



# SIMULATEUR DE BOURSE



Le simulateur de bourse au lycée permet de déterminer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2022. Il vous permet d'estimer le montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée.

## Résultat

D'après les informations saisies, et sous réserve de l'acceptation de votre dossier, votre enfant **pourra bénéficier d'une bourse.**

Montant annuel de la bourse : 837 € | Echelon : 5

Cette bourse sera versée en 3 fois à chaque fin de trimestre.

Si votre enfant boursier est interne, il bénéficiera d'une prime d'internat d'un montant annuel de 603 €, versée en 3 fois à chaque fin de trimestre.

Les informations obtenues avec le simulateur n'ont pas valeur de décision. Ces informations n'engagent en aucun cas la responsabilité du service en charge de l'instruction de votre demande.

## Éléments de calcul

Vos revenus en 2021 :	8 000 €
Nombre de points de charge (plafonné à 8) :	3
Plafond de revenus à ne pas dépasser pour bénéficier d'une bourse pour la rentrée 2022 :	8 543 €

[Nouvelle Simulation](#)

L'écran de résultat reprend les éléments de calcul, et détermine si l'élève peut être boursier.

Si l'élève peut bénéficier d'une bourse, l'échelon, le montant annuel de la bourse et éventuellement de la prime à l'internat (boursier interne) s'affichent.

Dans le cadre de l'amélioration continue de l'expérience des démarches en ligne, le parent pourra donner son avis sur la démarche administrative en ligne qu'il vient d'effectuer, accessible grâce à un bouton « je donne mon avis » proposé en fin de parcours



## La demande de bourse de lycée, dossier « format papier », par les parents

La demande **en ligne** est à **prioriser** car elle permet une simplification de traitement et de gestion pour les familles et ainsi assurer un paiement aux familles dès le 1<sup>er</sup> trimestre.

Le **dossier « format papier »** est mis à disposition auprès du **secrétariat du lycée** dans les **cas exceptionnels** où la demande en ligne ne peut se faire.

**Le dépôt d'une demande au format papier s'effectue au secrétariat du lycée.**